

CONTRIBUTION DU MER. 24/11/2021 15:11

Envoyé par e-mail à : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr

De : Jean Louis LEVEQUE

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci joint mon avis négatif concernant le champ captant secteurs Saumos le Temple et les communes voisines.

La sauvegarde de ce parc régional du Médoc est en jeu.

Une petite baisse du niveau de la nappe par ces nombreux forages envisagés peut avoir des conséquences importantes sur l'état sanitaire du pin maritime, ce qui paraît avoir été sous-estimé par le BRGM et l'INRAE.

Des solutions de substitution existent:

Pompage dans les eaux des lacs se déversant dans le bassin d'Arcachon.

Traitement de l'eau de la Garonne,

Dessalement de l'eau de mer.

Pompage dans des couches plus profondes.

En vous remerciant de prendre en considération mon avis NÉGATIF sur ce projet.

Cordialement à vous.

Dr Jean Louis LEVEQUE

« J'ai pris connaissance du dossier de la concertation concernant le champ captant. Ce projet champ captant a pour objectif de prélever de l'eau dans la nappe oligocène au travers de 14 forages dans le secteur forestier des communes de Saumos et du Temple. Ce prélèvement s'élève à 10 millions de mètre cube d'eau par an et sera utilisé par les habitants de Bordeaux Métropole et de ses alentours.

Je pense que ce projet pourrait mettre en danger les forêts et la biodiversité de ces communes médocaines et des communes voisines. L'eau est un bien commun et je souhaite que d'autres solutions de prélèvement d'eau soient envisagées selon le principe de précaution inscrit dans la Loi Constitutionnelle. Je propose que l'eau potable ne provienne pas d'un sous-sol occupé par des forêts en surface afin d'éviter leur dépérissement, d'accroître le risque d'incendie et afin de protéger la biodiversité au sein du parc naturel régional du Médoc.

Une gestion en eau moderne doit intégrer la prévention des gaspillages et les solutions innovantes et pérennes pour éviter d'épuiser à terme les ressources en eau des nappes profondes.

Le recours à l'eau potable doit s'inscrire dans le cadre du développement durable et dans le respect des équilibres naturels, ce qui ne nous paraît pas être le cas avec le projet champ captant du Médoc. »